HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°133

Informations du 7 au 13 février 2009

Inventaires
20 ans d'expertise au service de l'Habitat et des Collectivités

JOURNAL OFFICIEL du 07 au 13 février 2009

Taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation - Limites d'application des abattements, exonérations et dégrèvements
Arrêté du 3 février 2009 fixant pour l'année 2009 les limites d'application des abattements, exonérations et dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation
JORF n°0036 du 12 février 2009 page 2507 - texte n° 23 - NOR: ECEL0900086A
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020243727&dateTexte

Professionnelles de l'habitat social - Evolution du salaire mensuel de base et suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
Arrêté du 2 février 2009 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des organisations professionnelles de l'habitat social (n° 2526)
JORF n°0034 du 10 février 2009 page 2308 - texte n° 46 - NOR: MTST0902745A
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020234430&dateTexte

Documentation cadastrale - Diffusion des informations
Arrêté du 23 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 16 août 1984 modifié relatif à la mise à disposition des centres des impôts fonciers des moyens informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation cadastrale sur support magnétique (MAJIC 2)
JORF n°0037 du 13 février 2009 page - texte n° 26 - NOR: BCFL0902522A
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020247613&dateTexte

PARLEMENT

Conseil constitutionnel - Loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés
1) L'article 13 de la loi déférée était contesté. Il tend à permettre, en 2009 et 2010, que les modalités de financement d'un contrat de partenariat, indiquées dans l'offre finale, présentent un caractère ajustable. Le Conseil constitutionnel a formulé une réserve pour encadrer l'application de cette disposition afin qu'elle soit conforme tant au principe d'égalité devant la commande publique qu'à l'exigence de bon emploi des deniers publics. D'une part, l'article 13 ne saurait exonérer la collectivité de l'obligation de respecter le principe du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. D'autre part, le rajustement de l'offre ne saurait revêtir qu'un caractère limité et porter que sur la composante financière du coût global, à l'exclusion de tout autre élément.
2) Le Conseil a examiné d'office six articles de la loi déférée qu'il a censurés comme étant dépourvus de tout lien avec le projet de loi initial et constituant dès lors des " cavaliers législatifs " : article 22 (pouvoirs de l'architecte des bâtiments de France), article 26 (classement de certaines exploitations viticoles), article 31 (ratification de l'ordonnance du 13 novembre 2008 portant modernisation de la régulation de la concurrence), article 32 (règle de fonctionnement de l'Association pour la gestion des fonds de pensions des élus locaux), article 33 (habilitation à réaliser par ordonnance un code de la commande publique), article 35 (limite d'âge des présidents du conseil d'administration des établissements publics de l'État).
Conseil constitutionnel - Décision n° 2009-575 DC - 2009-02-12

Textes en navette
Mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion
Projet de loi adopté avec modifications en 1re lecture par l'Assemblée nationale le 10 février 2009
Assemblée Nationale - Projet de loi en navette - 2009-02-10
http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/logement_exclusion.asp
Le Collectif des associations unies dénonce le manque d'ambition de la loi de mobilisation pour le logement.
http://www.fondation-abbe-pierre.fr/index.php?id=129

PARLEMENT (suite)

Une mission de réflexion sur les stratégies de logements des collectivités territoriales
Lors du vote du projet de loi Mobilisation sur le logement et contre l'exclusion à l'Assemblée nationale, Christine Boutin a annoncé, le 10 février, la création d'une mission sur les stratégies de logement des collectivités territoriales. Objectif : expliquer et sensibiliser les élus aux nombreuses mesures et enjeux du projet de loi…
Premier Ministre - Mission de réflexion - 2009-02-11

Mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement
Projet de loi adopté avec modifications en 1re lecture par le Sénat le 10 février 2009
Sénat - Projet de loi en navette - 2009-02-10
http://www.senat.fr/dossierleg/pjl08-042.html

REPONSES MINISTERIELLES

Prise en considération de la délinquance environnementale dans le code des marchés publics
l'interdiction d'accès aux marchés publics est une peine complémentaire que le juge peut assortir à la condamnation à titre principal pour tout délit. Ainsi, l'article L. 131-39 (§ 5) du code pénal dispose que « Lorsque la loi le prévoit à l'encontre d'une personne morale, un crime ou un délit peut être sanctionné d'une ou de plusieurs des peines suivantes : [...] 5° L'exclusion des marchés publics à titre définitif ou pour une durée de cinq ans au plus ; ». Cette disposition pourra s'appliquer aux cas de condamnation pour délit sanctionné par une des nombreuses dispositions pénales présentes dans le code de l'environnement, qui sont applicables aux personnes morales. Un tel mécanisme fondé sur la décision d'un juge apporte en effet les garanties d'individualisation et de proportionnalité de la peine et pourra constituer un volet dissuasif supplémentaire en cas de poursuites pénales, lorsque celles-ci sont notamment exercées en parallèle à la mise en oeuvre du régime de réparation instauré par la loi n° 2008-757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale…
Sénat - 2009-02-05 - Réponse ministérielle N° 05860
http://www.senat.fr/questions/base/2008/qSEQ081005860.html

REVUE DU WEB « PARAPUBLIC »

Etude precepta sur l'immobilier en France : l'Union sociale pour l'habitat réfute la conclusion des auteurs
L'Union sociale pour l'habitat conteste avec force la conclusion de l'étude du cabinet Precepta de décembre 2008 portant sur le logement social, selon laquelle le niveau de résultat net des « principaux acteurs du secteur » serait généralement supérieur à 15% pour l'année 2007. L'Union précise que l'indicateur du résultat net qui a été largement médiatisé depuis la publication de l'étude n'est pas pertinent pour apprécier le résultat d'un organisme Hlm donné…
Union sociale pour l'habitat - USH - 2009-02-04

Réhabilitation du parc locatif privé - Avec les nouveaux mécanismes de financements issus du Grenelle, un système gagnant-gagnant propriétaire-locataire
A partir d'une étude de l'ADEME, ce dernier numéro de la lettre Stratégie&Etudes montre qu'il est possible de répartir favorablement l'effort d'investissement entre le propriétaire et le locataire grâce aux nouveaux dispositifs de financement issus du Grenelle, en particulier l'éco-prêt à taux zéro…
ADEME - Stratégies et Etudes n°18 - 2009-02-02

Les Français, le logement et la crise de l'immobilier (sondage)
Remontée des intentions d'achat et du pronostic d'amélioration de la situation du logement ; anticipation d'une baisse légère des prix, plutôt qu'une baisse massive ; le financement perçu comme le principal frein à l'acquisition : tels sont les principaux enseignements de ces études …
TNS SOFRES pour Nexity - 2009-02-05
http://www.tns-sofres.com/points-de-vue/6DB695B5240044FAAB6FBDAC976DE9FD.aspx

REVUE DU WEB « PARAPUBLIC » (suite)

Ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique
Depuis le 1er janvier dernier, chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, doit déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie. Ainsi, tout nouvel ouvrage réalisé après le 1er janvier 2009 devra faire l'objet d'une déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux. Concernant les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 décembre 2009…
Ministère du Développement durable - Puits et forages domestiques : une nouvelle réglementation - 2009-02-03
http://www.environnement.gouv.fr/article.php3?id_article=4240

Filtres à zéolite : Le Cemagref met en cause le dimensionnement des STEP
Les dysfonctionnements observés dans les stations d'épuration utilisant des filtres à zéolite (commercialisés par la société Eparco) sont dus à un mauvais dimensionnement de la station par rapport aux besoins, conclut une étude menée par un organisme public de recherche, le Cemagref, publiée fin janvier. Le taux de dysfonctionnement de ce type de stations de petite taille (120 équivalents habitants en moyenne) atteint 53%, contre 29% de stations en « bon fonctionnement », notent les auteurs de cette étude entreprise suite à une sollicitation de l'AMRF et de plusieurs maîtres d'œuvre et conseils généraux…
Association des Maires Ruraux de France - Filtres à zéolite - 2009-01-30

Regards et libres propos sur l'actualité : le blog « veille habitat, logement et Collectivités Locales »
http://www.cawa.fr/veille-habitat-logement-et-collectivites-locales-rubrique5.html

Bulletin d'informations édité en collaboration avec ACRD, société éditrice d'**IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales (http://www.idveilleofficiel.fr)

Pour vous abonner à la Lettre Habitat et Collectivités Locales, inscrivez-vous gratuitement sur le site *http://www.inventaires.fr*

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires*, 35-37, avenue Joffre - 94160 Saint-Mandé - tel. : 01 48 08 49 20

Courriel : contact@inventaires.fr

© 2009 *Inventaires* - Tous droits réservés
La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.